



Adopter son règlement local de publicité et garantir son effectivité

Date : Mardi 16 mai 2023 - 9h30 à 11h30 (heure métropolitaine)

Durée : 2 heures

Lieu : Visioconférence (application Zoom)

Accessibilité : formation accessible aux personnes en situation de handicap. Pour tout renseignement, merci de contacter le référent handicap au 01 45 49 48 49 ou par mail à l'adresse formation@seban-avocat.fr.

Tarif : 300 € H.T. par participant

Informations et inscriptions : formation@seban-avocat.fr et au 01 45 49 48 49.

Délai d'accès : Inscription ouverte jusqu'à deux jours ouvrés avant la formation

PROGRAMME

Présentation du règlement local de publicité et des restrictions pouvant légalement être mises en place par une commune ou un établissement public de coopération intercommunale compétent. Dans un contexte de sobriété énergétique, il sera porté une attention particulière aux dispositions relatives aux règles d'extinction nocturnes des publicités lumineuses. Les pouvoirs de police du maire seront présentés afin de permettre aux apprenants de garantir une mise en oeuvre effective et sécurisée des prescriptions du règlement local de publicité. De manière générale, les nouveautés découlant de la loi climat et résilience du 22 août 2021 et des décrets pris pour son application seront exposées.

OBJECTIFS

Connaître le contenu et les restrictions pouvant être apportées par un règlement local de publicité ainsi que les modalités de sanction des manquements à ce règlement.

PUBLIC CONCERNE

Services, personnels et agents des communes et des EPCI-FP.

PREREQUIS

Aucun

INTERVENANTES



Clémence du Rostu

Avocate directrice de SEBAN & ASSOCIES



Julie Cazou

Avocate de SEBAN & ASSOCIES



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Exposé de l'état du droit et des évolutions récentes
- Approche pratique en lien avec l'expérience des dossiers traités par l'avocat
- Questions / réponses avec les participants
- Discussion autour des retours d'expérience
- Support pédagogique transmis à l'issue de la formation

DISPOSITIF DE SUIVI DE L'EXECUTION DE L'EVALUATION DES RESULTATS DE LA FORMATION

- QCM
- Questionnaire de satisfaction à chaud
- Feuille d'émargement
- Certificat de réalisation
- Espace extranet individualisé